



FORMATION RENFORCÉE

POUR LES TRAVAILLEURS NON CLASSÉS

CONTEXTE

Art. R. 4451-32 du Décret 2018-437 du 4 juin 2018 relatif à la protection des travailleurs contre les risques dus aux rayonnements ionisants.

OBJECTIF

Fournir les connaissances nécessaires pour réaliser des interventions en zone délimitée (surveillée, contrôlée verte, zone radon et soumis à justification en zone contrôlée jaune). Formation destinée aux travailleurs ne faisant pas l'objet d'un classement (A ou B).

CONTENU

- Caractéristiques des rayonnements ionisants.
- Effets sur la santé pouvant résulter d'une exposition aux rayonnements ionisants.
- Effets potentiellement néfastes de l'exposition aux rayonnements ionisants sur l'embryon, en particulier lors du début de la grossesse, et sur l'enfant à naître ainsi que sur la nécessité de déclarer le plus précocement possible un état de grossesse.
- Nom et coordonnées du conseiller en radioprotection.
- Mesures prises en application du présent chapitre en vue de supprimer ou de réduire les risques liés aux rayonnements ionisants..
- Règles particulières établies pour les femmes enceintes ou qui allaitent, les travailleurs de moins de 18 ans, les travailleurs titulaires d'un contrat de travail à durée déterminée et les travailleurs temporaires.

- Conditions d'accès aux zones délimitées au titre du présent chapitre.
- Modalités de surveillance de l'exposition individuelle et d'accès aux résultats dosimétriques.
- Conduite à tenir en cas d'accident ou d'incident.
- Règles particulières relatives à une situation d'urgence radiologique.
- Aspects relatifs à la sûreté et aux conséquences possibles de la perte du contrôle adéquat des sources scellées de haute activité.

PUBLIC

Personnes devant intervenir en Zone délimitée ne faisant pas l'objet d'un classement en catégorie A ou B.

PRÉREQUIS

Maîtrise du français (oral et écrit).

MOYENS PÉDAGOGIQUES SPÉCIFIQUES

Théorique avec remise d'un support de formation à chaque stagiaire.

ÉVALUATION

Théorique.

DOCUMENTS DÉLIVRÉS SI RÉUSSITE DE L'ÉVALUATION

Attestation de présence et de réussite.

PRIX ET DURÉE

7 heures : 250€ HT/personne ou prix à la session sur demande.

NOTA

- Formation intra entreprise avec un maximum de 10 stagiaires par session.
- Formation pouvant être réalisée dans vos locaux ou en distanciel.